

HONORAIRES D'AGENCE TTC ⁽¹⁾⁽²⁾

Mis à jour au 1^{er} décembre 2019

PRESTATIONS		HONORAIRES TTC ⁽¹⁾⁽²⁾		
TRANSACTION	Pour un prix de vente exprimé en honoraire agence inclus	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Mandat Non Exclusif	Mandat Exclusif
		Garages, Parkings, Cave, Annexes	Forfait à 2 000 € TTC	Forfait à 1 800 € TTC
		Inférieur à 30 000 €	Forfait à 3 000 € TTC	Forfait à 2 500 € TTC
		Compris entre 30 001 € et 50 000 €	Forfait à 4 000 € TTC	Forfait à 3 000 € TTC
		Compris entre 50 001 € et 75 000 €	Forfait à 5 000 € TTC	Forfait à 4 000 € TTC
		Compris entre 75 001 € et 100 000 €	Forfait à 6 000 € TTC	Forfait à 5 000 € TTC
		Compris entre 100 001 € et 120 000 €	Forfait à 7 000 € TTC	Forfait à 6 000 € TTC
		Compris entre 120 001 € et 150 000 €	Forfait à 9 000 € TTC	Forfait à 8 000 € TTC
		Compris entre 150 001 € et 200 000 €	Forfait à 10 000 € TTC	Forfait à 9 000 € TTC
		Compris entre 200 001 € et 250 000 €	Forfait à 13 000 € TTC	Forfait à 12 000 € TTC
		Compris entre 250 001 € et 300 000 €	Forfait à 15 000 € TTC	Forfait à 14 000 € TTC
		Supérieur à 300 001 €	5% TTC du prix de vente	4,5% TTC du prix de vente
LOCATION	<ul style="list-style-type: none"> Habitation (L.89) Habitation Meublées Autres locations 	<u>A la charge du bailleur</u>		
		Rédaction de bail : 8 € TTC / m ² Etat des lieux d'entrée 3 € TTC / m ² Etat des lieux de sortie : 6 € TTC / m ²		
	<ul style="list-style-type: none"> Garage individuel 	<u>A la charge du locataire</u>		
		Rédaction de bail : 8 € TTC / m ² Etat des lieux d'entrée 3 € TTC / m ²		
		<u>Établissement d'acte de location :</u> 2 mois de loyer TTC à part égales bailleur / locataire		
GESTION	Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 7% H.T. plus T.V.A. ⁽¹⁾ sur le montant des sommes encaissées.			
	En sus de cette rémunération, le mandataire aura droit à :			
	- Prise en charge d'un dossier :	35,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Frais d'envois d'avis d'échéance :	3,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Courrier de relance :	2,40 € TTC à la charge du mandant.		
	- Factures fournisseurs à Traiter :	3,60 € TTC à la charge du mandant.		
	- Clôture d'un dossier :	35,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Prise en charge d'un contentieux en cours :	60,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Vacation à la demande du bailleur :	40,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Représentation à la demande du bailleur aux Assemblées Générales :	50,00 € TTC à la charge du mandant.		
	- Garanties locatives :	Sur devis, à la charge du mandant.		

AVIS DE VALEUR : 240 € TTC PAR BIEN IMMOBILIER

Depuis le 1^{er} janvier 1987, le montant des honoraires des agents immobiliers est libre, aussi bien en la matière de négociation de vente que de contrats de locations. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence, ces prix s'entendent hors taxes.

(1) TVA à 20%

(2) Les honoraires peuvent être fixés en pourcentage avec précision de l'assiette de calcul ou forfaitairement.